

PRÉFET DU CALVADOS

Cabinet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 14 novembre 2019

CAMPAGNE HIVERNALE du 31 octobre 2019 au 31 mars 2020

LE CONTEXTE

L'hébergement des plus fragiles est un enjeu majeur de solidarité nationale. Afin de trouver des solutions d'hébergement et de logement adaptées à chacun, l'État travaille main dans la main avec ses partenaires.

Tout au long de l'année et en particulier pendant la période hivernale, les pouvoirs publics sont pleinement mobilisés pour répondre au mieux aux besoins des personnes sans-abri ou mal logées.

Le plan hivernal activé du 1er novembre 2019 au 31 mars 2020, vise à permettre la mise à l'abri d'un maximum de personnes en détresse, il doit être aussi l'occasion d'enclencher un accompagnement vers l'inclusion sociale des personnes les plus précarisées.

Selon l'article 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles, « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès à tout moment, à un dispositif d'urgence ».

Les services de l'Etat sont entièrement mobilisés pour l'hébergement des plus démunis. Durant la période hivernale, l'offre d'hébergement est renforcée et la mobilisation des acteurs est totale.

- **La veille hivernale**

Elle s'organise autour de 3 niveaux de vigilance météorologique :

- Temps froid (température ressentie comprise entre - 5 ° et -10 ° et température maximum ressentie négative ou nulle)
- Grand froid (température ressentie comprise entre - 11 ° et - 17 ° et température maximum ressentie négative ou nulle)
- Froid extrême (température ressentie inférieure à - 18 ° et température maximum négative ou nulle)

Dans le cadre de l'exercice de cette vigilance par les pouvoirs publics, le préfet peut décider de la mise en place de dispositifs temporaires, lorsque les capacités d'hébergement sont saturées et que l'appréciation locale de la situation météorologique en révèle la nécessité.

MISE EN OEUVRE DANS LE CALVADOS

Le Préfet du Calvados rappelle l'effort considérable de l'État qui a permis d'augmenter très fortement depuis 2016 l'offre d'hébergement d'urgence dans le département, tant pour les demandeurs d'asile que pour le public dit "généraliste" c'est à dire les sans-abris : **au total, le parc d'hébergement financé par l'État est passé de 2 200 places en 2016 à plus de 2 600 places en 2019, soit une augmentation de 24 %.**

L'effort financier de l'État s'élève à près de 18 millions d'euros par an pour cette seule catégorie d'hébergement.

La part des chambres d'hôtel a pu être réduite à 8,9% du total des nuitées, en augmentant les places pérennes qui seules permettent un accompagnement social adapté. Ces chiffres démontrent l'action redoublée de l'État en ce domaine.



- **Des hébergements supplémentaires**

Le parc d'hébergement permanent compte, à la fin 2019, **2 603** places dont **1 425** places généralistes, **1 213** places d'hébergement pour demandeurs d'asile et **69** places d'hébergement pour réfugiés.

Depuis le 31 octobre, **40 places supplémentaires** ont été ouvertes sur le site de Vanier permettant la mise à l'abri des personnes vulnérables sans solution pérenne, dont **10** places sont fléchées jusqu'à 20h pour les migrants de Ouistreham.

L'amplitude d'ouverture au public est de 17h00 à 9h00. L'État a mandaté l'ACSEA pour assurer cette mission. Sur décision du Préfet, cette capacité peut être portée jusqu'à **100** places. Cette action a été financée à hauteur de **285 000 €** lors de la campagne 2018-2019.

Pour faire face à la recrudescence des appels au 115 durant la période hivernale, un écoutant supplémentaire a été recruté.

- **Des accueils de jour**

Des dispositifs d'accueil de jour sont ouverts toute l'année avec une adaptation des horaires d'ouverture en cas de nécessité notamment en période de grand froid.

Sur l'agglomération caennaise :

- La Boussole, lieu d'accueil géré par le CCAS de la Ville de Caen, ouvert de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h45 avec des fermetures plus tardives en période de grand froid (20h en semaine, 19h le weekend).
- L'accueil de jour familles, géré par l'association Itinéraires où les familles peuvent être accueillies 7 jours sur 7 de 10 à 17h.
- L'espace bébé-parents géré par la Croix-Rouge française est ouvert les lundi et mardi après-midi de 9h à 12h.

A Lisieux :

- La boutique solidarité de la Croix-Rouge ouvre les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le mercredi de 9h à 12h.

A Bayeux :

- Le point hygiène dont l'accueil est assuré par la Croix-Rouge, ouvert de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- **Des maraudes organisées pour couvrir le territoire**

- L'ACSEA organise tous les jours, dans le cadre du dispositif d'urgence de type SAMU Social, des maraudes dans l'agglomération caennaise.

- Les équipes de la Croix-Rouge française sont mobilisés sur Caen, Bayeux et Lisieux.

- Les maraudes organisées sur la commune de Ouistreham visant à aller vers le public migrant adulte pour proposer un hébergement et assurer leur transport sont reconduites. Ce dispositif confié par l'État à la Croix Rouge française et à l'association Itinéraires est opérationnel depuis le 1er novembre 2019 à raison de trois soirs par semaine, de 17h à 19h.

- **Une aide alimentaire déployée sur l'ensemble du département**

- La banque alimentaire, partenaire essentiel de l'État, fournit des denrées alimentaires aux associations sur 41 communes du département.

- Les Restos du coeur assurent des aides alimentaires dans 19 centres de distribution.

- D'autres partenaires tels que le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Croix Rouge Française, Saint Vincent de Paul... interviennent dans le champ de l'aide alimentaire.

- Le restaurant social de Caen est ouvert le midi, 6 jours sur 7, toute l'année, avec une capacité de 90 repas par jour.

